

COMMANDE LICENCES 2019

Madame, Monsieur le Président,

La règlementation des certificats médicaux restent la même que pour la saison 2018.

Pour les renouvellements de licence avec certificat médical 2017 ou 2018 :

Vous devez fournir à chacun de vos licenciés un questionnaire de santé (QS) et une attestation questionnaire de santé.

- **SOIT** le licencié coche « NON » à toutes les questions du QS : il conserve alors sa date de certificat médical saison 2017 ou 2018, il garde le questionnaire, il remplit l'attestation qu'il vous remet et que vous joindrez à la commande de licences.
- **SOIT** le licencié coche au moins un « OUI » sur le QS : il garde le questionnaire. Il doit alors vous fournir un nouveau certificat médical.

Votre 1^{ère} commande devra se composer OBLIGATOIREMENT :

- Du document « Certifié Exact » complété (document joint)
- Du bordereau de commande de licences
- Des attestations questionnaires de santé (correspondants aux renouvellements)
- Du règlement des licences commandées (Seniors : 31.00€ - Juniors : 10.00€ - Jeunes : 5.00€)
- Du règlement de la fiche financière 2018 (reliquat 2018 et l'affiliation de votre club)
- Pour toute nouvelle licence : 1 justificatif d'identité, 1 photo d'identité et 1 certificat médical

Aucune licence ne sera renouvelée ou créée s'il manque un de ces documents.

Les envois postaux sont faits en lettre ou colis suivi, facturés sur votre fiche financière.

Si des changements sont intervenus, comme des changements de noms, d'adresse ou si vous avez relevé des erreurs ; rayez le joueur sur le relevé de vos licenciés 2018 et merci de le reprendre sur un bordereau de commande vierge. Prenez le temps de faire cette vérification car toute modification ultérieure sera payante (12 €).

Attention, prenez soin de vos étuis car tout remplacement sera facturé 1€. Un étui sera donné uniquement aux nouveaux licenciés.

Pour les joueurs participant aux championnats :

Pensez à faire valider les licences 15 jours avant la date butoir d'inscription

Pour les licenciés qui ne participent à aucune compétition mais qui souhaitent être associés à la vie interne du club, le certificat médical n'est pas obligatoire.

Le Comité

Rappel important :

Les Président(e)s de clubs sont responsables de leurs licenciés